

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 10

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 novembre 2013
Date d'affichage : 21 novembre 2013

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2013

L'An deux mille treize, le quatre décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-L'Abbaye dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Jean, Maire.

Présents : FOURNIER Jean, Maire ; SZYMANSKI André ; JOULIN Josiane ; LEGUAY Jean-Pierre ; MORLAT Patrice ; THOMAS Jean-Marc ; BONIN Patrick

Absents : Christelle KLEIN-BARROS

Pouvoirs : Gustave BIENFAIT donne pouvoir à Patrick BONIN
Nicole CLAVAUD donne pouvoir à Jean FOURNIER
Angèle BRUNET donne pouvoir à Patrice MORLAT

Monsieur André SZYMANSKI a été nommé secrétaire de séance.
Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2013 :

Le procès-verbal de la réunion du 4 octobre 2013, transmis par mail ou par courrier, n'ayant donné lieu à aucune opposition ou réclamation se trouve adopté par l'Assemblée à l'unanimité.

18/2013 : TRAVAUX DE VOIRIE 2014 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence voirie appartient à la Communauté de Communes Loire & Vignobles.

Le marché de travaux pour la voirie 2013 n'ayant pas été établi à ce jour, Mr le Président de la Communauté de Communes propose à l'assemblée de lancer une consultation début 2014 pour le programme de voirie 2013-2014.

Le Conseil Communautaire donne son accord pour l'affectation de la DCE 2014 aux travaux de voirie.

Les communes sont invitées à définir leur programme de voirie 2014 et à transmettre leur délibération à la CCLV pour le **5/12/2013 au plus tard**.

Un maître d'œuvre choisi par la Communauté de Communes a été sollicité pour effectuer un diagnostic de la voirie communale et définir les travaux prioritaires (le Cabinet ICA – Monsieur Patrick BOURCIER).

Les dotations 2011, 2012 et 2013 sont affectées à la réfection de la Place de la Mairie.

Pour 2014, Monsieur le Maire propose que la DCE (Dotation Cantonale d' Equipement) soit affectée à la réfection de la rue Gâteau (déjà diagnostiquée par le Cabinet ICA – Monsieur BOURCIER Patrick) sachant qu'il y aura lieu de prévoir ces travaux sur plusieurs tranches compte-tenu des montants affectés.

Par la suite, le choix se porterait sur la réfection de la rue du Charron (qui nécessitera également plusieurs tranches).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- 1. d'accepter** la réfection de la rue Gâteau
- 2. d'affecter** le montant de la DCE à ces travaux

19/2013 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le personnel communal (technique et administratif), dans le cadre de formation continue, est fréquemment appelé à se rendre, avec son véhicule personnel à des stages de formation, en dehors de leur résidence administrative.

Les frais de déplacement, de repas ou d'hébergement n'étant plus pris en charge par les organismes organisateurs, Monsieur le Maire propose que la collectivité rembourse aux agents communaux les frais occasionnés par ces déplacements temporaires, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **d'autoriser** le personnel communal à participer à des stages de formation, dans le cadre de formation continue
- **d'utiliser** leur véhicule personnel pour se rendre à ceux-ci
- **d'accepter** de leur rembourser les frais de déplacement, de repas et d'hébergement occasionnés par ces déplacements temporaires, selon la réglementation en vigueur, actuelle et à venir.

QUESTIONS DIVERSES :

Noël des enfants de Saint-Laurent-L'Abbaye:

Il aura lieu le dimanche 8 décembre à 16 heures à « La Grange »

Vœux du Maire :

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 11 janvier 2014 à 18 heures à « La Grange »

Fermeture de la Mairie et de l'Agence Postale Communale :

En raison des fêtes de fin d'année la Mairie sera fermée du 24 décembre 2013 au 5 janvier 2014 et l'Agence Postale Communale sera fermée du 26 décembre 2013 au 5 janvier 2014.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close.

Fait et délibéré les jour et an susdits.

La séance est levée à 19 heures 35.

Jean FOURNIER :

André SZYMANSKI :

Pour Angèle BRUNET :
Patrice MORLAT

Pour Gustave BIENFAIT :
Patrick BONIN

Josiane JOULIN :

Jean-Pierre LEGUAY :

Patrice MORLAT :

Pour Nicole CLAVAUD :
Jean FOURNIER

Patrick BONIN :